

Conseil communautaire

Séance du 10 MARS 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°23

Titre / SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE DU LITTORAL D'ESNANDES ET CHARRON (SILEC) - REMPLACEMENT DE M. MARC MAIGNÉ

Monsieur GRAU Antoine expose que :

***M. Marc MAIGNÉ siège au sein du Syndicat Intercommunautaire du Littoral d'Esnandes et Charron (SILEC) pour représenter la CdA de La Rochelle. Les délégations relatives à l'eau ayant fait l'objet d'une nouvelle répartition, il est donc nécessaire de procéder à son remplacement.***

Vu la loi 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et suivants,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 211-1 et L.211-7,

Vu les délibérations de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle du 20 février 2020 et de la Communauté de Communes Aunis Atlantique du 17 juin 2020 décidant la création d'un Syndicat Intercommunautaire du Littoral d'Esnandes et Charron (SILEC),

Vu l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2020 portant création du SILEC,

Son siège est situé à la Communauté de Communes Aunis Atlantique à Marans.

Il exerce, en lieu et place des communes membres, des missions de défense contre les inondations et la mer, principalement en matière de lutte contre la submersion marine.

Le comité syndical est composé de 6 délégués titulaires et 6 suppléants répartis comme suit :

- 3 délégués titulaires et 3 suppléants pour la Communauté d'Agglomération de La Rochelle,
- 3 délégués titulaires et 3 suppléants pour la Communauté de Communes Aunis Atlantique.

Les communes d'Esnandes et de Charron ont chacune une voix consultative.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-1, L. 5211-2, L. 2121-12, L. 2121-20, L. 2121-21 et L. 2121-33,

Considérant l'article L 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux syndicats mixtes fermés disposant que « Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre »,

A titre dérogatoire, l'article 10 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020 permet au Conseil communautaire de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein des syndicats mixtes fermés.

Vu la délibération n° 22 du 3 septembre 2020 par laquelle le Conseil communautaire a désigné ses représentants pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunautaire du Littoral d'Esnandes et Charron (SILEC) (Titulaires : Messieurs Didier GESLIN, Didier ROBLIN et Marc MAIGNÉ, Suppléants : Messieurs Hervé PINEAU, Raymond ESCOBAR - commune de L'Houmeau - et Madame Amaël DENIS),

Après délibération, le Conseil communautaire décide :

- Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article 10 de la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 susvisée de ne pas procéder au vote à bulletins secrets ;
- De désigner un représentant titulaire au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunautaire du Littoral d'Esnandes et Charron (SILEC) pour représenter la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

La candidature de M. Patrick PHILBERT a été proposée.

M. Patrick PHILBERT ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est désigné comme représentant titulaire au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunautaire du Littoral d'Esnandes et Charron (SILEC) pour représenter la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

**CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTEES L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Membres en exercice :	81
Nombre de membres présents :	62
Nombre de membres ayant donné procuration :	13
Nombre de votants :	75
Abstention :	0
Suffrages exprimés :	75
Votes pour :	75
Vote contre :	0

**POUR EXTRAIT CONFORME  
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION  
PAR EMPECHEMENT  
LA VICE-PRESIDENTE**

Séverine LACOSTE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DE LA ROCHELLE

Date de convocation : 04/03/2022

Date de publication : 17/03/2022

**Séance du 10 MARS 2022 \_ VAUCANSON (Périgny)**

**N°23**

**Titre / SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE DU LITTORAL D'ESNANDES ET CHARRON (SILEC) - REMPLACEMENT DE M. MARC MAIGNÉ**

Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE, Président,

**Membres présents** : M. Antoine GRAU, Mme Séverine LACOSTE, M. Gérard BLANCHARD, M. Alain DRAPEAU, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Vincent COPPOLANI, M. Jean-Luc ALGAY, M. Bertrand AYRAL, M. Guillaume KRABAL, Mme Mathilde ROUSSEL, Mme Marie LIGONNIERE et M. Vincent DEMESTER Vice-présidents ;

M. Philippe CHABRIER, M. Thibaut GUIRAUD, Mme Catherine LEONIDAS, M. Tony LOISEL, M. Marc MAIGNÉ, Mme Marie-Gabrielle NASSIVET, Mme Marie NEDELLEC, M. Jean-Pierre NIVET, M. Jean-Philippe PLEZ, M. Didier ROBLIN, M. Pascal SABOURIN, Mme Chantal SUBRA et M. Paul-Roland VINCENT, Conseillers délégués ;

M. Tarik AZOUAGH, Mme Michèle BABEUF, Mme Elyette BEAUDEAU, M. Sébastien BEROT, Mme Catherine BORDE-WOHMANN, M. Gérard-François BOURNET, Mme Josée BROSSARD, Mme Katherine CHIPOFF, M. Jean-Claude COSSET, Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ, M. Franck COUPEAU, M. Pascal DAUNIT, Mme Amaël DENIS, Mme Nadège DESIR, Mme Evelyne FERRAND, M. Pierre GALERNEAU, M. Olivier GAUVIN, M. Patrick GIAT, Dominique GUÉGO, Mme Fabienne JARRIAULT, M. Didier LARELLE, M. Régis LEBAS, Mme Frédérique LETELLIER, Mme Martine MADELAINE, Mme Océane MARIEL, Mme Line MEODE, Mme Marie-Christine MILLAUD, Mme Chantal MURAT, Mme Gwendoline NEVERS, M. Jean-Marc SOUBESTE, Mme Eugénie TÊTENOIRE, M. Michel TILLAUD, M. Thierry TOUGERON, Mme Marie-Céline VERGNOLLE, Mme Chantal VETTER et Mme Tiffany VRIGNAUD, Conseillers communautaires.

**Membres absents excusés** :

M. Roger GERVAIS procuration à Mme Séverine LACOSTE, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX procuration à M. Jean-Philippe PLEZ et M. Stéphane VILLAIN procuration à M. Jean-Luc ALGAY, Vice-président ;

M. David BAUDON, M. Christophe BERTAUD procuration à Mme Marie NEDELLEC, M. Patrick BOUFFET procuration à M. Alain DRAPEAU et Conseillers délégués ;

Mme Lynda BEAUJEAN procuration à M. Paul-Roland VINCENT, Mme Catherine BENGUIGUI procuration à M. Jean-François FOUNTAINE, Mme Dorothée BERGER procuration à M. Jean-Luc ALGAY, M. David CARON procuration à Mme Evelyne FERRAND, M. Didier GESLIN, M. Patrick GUISEMBERT procuration à Mme Evelyne FERRAND, Mme Françoise MÉNÈS procuration à Mme Marie LIGONNIERE, M. Patrick PHILBERT procuration à M. Marc MAIGNE, M. Hervé PINEAU, M. Michel RAPHEL, Mme Martine RENAUD, Mme Jocelyne ROCHETEAU, M. El Abbes SEBBAR procuration à Mme Mathilde ROUSSEL, Conseillers communautaires ;

**Secrétaire de séance** : M. Tarik AZOUAGH